Année scolaire 2026-2027

Fiche horaire de circuit

Car n° 533 - Circuit : 533SLMJR1700

Validité : 26/08/2026 au 21/08/2027 **Sens :** Retour **Niveau :** Secondaire

Circule : Lundi, mardi, jeudi

Nom de l'arrêt	Commune	Horaire
ETAB COLL LES SABLES D'OR	THOUARE-SUR-LOIRE	17.10
BEAULIEU	THOUARE-SUR-LOIRE	17 13
JAUNEAU	THOUARE-SUR-LOIRE	17.14
CIRCUIT DU VALLON	THOUARE-SUR-LOIRE	17:15
L'EBEAUPIN	THOUARE-SUR-LOIRE	17·18
ROUTE DU CHÊNE VERT	THOUARE-SUR-LOIRE	17 19
CHEMIN NANTAIS	CARQUEFOU	17:20
LA CROIX	MAUVES-SUR-LOIRE	17 25
CORRESPONDANCE LA CROIX	MAUVES-SUR-LOIRE	17 30
CORRESPONDANCE LA CROIX	MAUVES-SUR-LOIRE	17:30
ROUALLAND	MAUVES-SUR-LOIRE	17.37
BORDERIE	MAUVES-SUR-LOIRE	17:39
LA HAIE	MAUVES-SUR-LOIRE	17.40
ROUILLÉE	MAUVES-SUR-LOIRE	17 41
LE PAS RICHE	MAUVES-SUR-LOIRE	17 42
PLESSIS	MAUVES-SUR-LOIRE	17 43
BARETTES	MAUVES-SUR-LOIRE	17:44
GRANDE NOE	MAUVES-SUR-LOIRE	17·48
LONGCHAMP	MAUVES-SUR-LOIRE	17 49
PILLIERS	MAUVES-SUR-LOIRE	17 50
MORTIER	MAUVES SUR LOIRE	17 51
LANDE EPINETTES	MAUVES-SUR-LOIRE	17 52
PIECE DE LA LANDE	MAUVES-SUR-LOIRE	17 53
DAVIÈRE EST	MAUVES-SUR-LOIRE	17·54
FOSSE GARREAU	MAUVES-SUR-LOIRE	17 55

Par précaution, les élèves doivent se présenter avant l'horaire de passage du véhicule En cas de retard du car, un second véhicule effectuera généralement le circuit dans les 30 minutes qui suivent, afin de s'assurer qu'aucun enfant ne reste aux arrêts - La présentation d'un titre de transport valide est obligatoire pour pouvoir accéder au véhicule

Année scolaire 2026-2027

BOUCHETIÈRE	MAUVES-SUR-LOIRE	17 56
DAVIÈRE OUEST	MAUVES-SUR-LOIRE	17 57
MÉNORTIÈRE	MAUVES-SUR-LOIRE	17:58
DROUILLAIS	MAUVES-SUR-LOIRE	17·59
MALORIÈRE	MAUVES-SUR-LOIRE	18.00
DUELLIÈRE	MAUVES-SUR-LOIRE	18 01
ROUAUDERIE	MAUVES-SUR-LOIRE	18.02
LES LANDES	MAUVES-SUR-LOIRE	18·04
MOULIN DU BOIS	MAUVES-SUR-LOIRE	18 05

Par précaution, les élèves doivent se presenter avant l'horaire de passage du véhicule En cas de retard du car, un second véhicule effectuera généralement le circuit dans les 30 minutes qui suivent, afin de s'assurer qu'aucun enfant ne reste aux arrêts - La présentation d'un titre de transport valide est obligatoire pour pouvoir accéder au véhicule